

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/002/1.3

Feuillet n° 2

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Opération Collective en Milieu Rural (FISAC) – Modification du règlement d'intervention

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de modifier le règlement d'intervention de l'Opération Collective en Milieu Rural suite à la proposition du comité de pilotage de modifier les conditions d'attribution des subventions au titre des fonds FISAC.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020002-DE
Regu le 27/02/2020

A ce jour, ces fonds étaient attribués selon la nature des projets présentés par les entreprises et pouvaient être bonifiés financièrement s'ils répondaient à des critères définis dans le règlement national du FISAC. Ce dispositif a nécessité la création de deux enveloppes financières non fongibles.

Cependant, une grande majorité des dossiers présentés ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier d'une bonification et cette situation risquait de voir l'enveloppe bonifiée sous utilisée. Aussi, le comité de pilotage a souhaité qu'un avenant à la convention FISAC soit conclu avec le Ministère de l'Economie et des Finances afin que l'enveloppe bonifiée soit supprimée et que les fonds soient transférés sur l'enveloppe non bonifiée.

Le Ministère ayant accepté cette modification en minorant les fonds transférés, il est nécessaire de modifier le règlement d'intervention de l'Opération Collective en Milieu Rural ainsi que la maquette financière du dispositif d'aides et de les soumettre à l'approbation des conseils communautaires du Pays de Périgord Noir.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le règlement d'intervention de l'Opération Collective en Milieu Rural annexé aux présentes ;
- **AUTORISENT** le Président de prendre toutes décisions et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/02/2020

Le Président,

Dominique BOUSQUEL



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020002-DE
Reçu le 27/02/2020